



**Mutuelle
obligatoire**

**Chaque début d'année,
une attestation de couverture à jour doit
être transmise !**

Un justificatif de dispense est obligatoire

Y-PENSEZ VOUS ?

Vos salariés entrent dans un cas dispense

**Justificatifs à
fournir en cas
dispense :**

- Lettre de demande de dispense (CDD et CDI entrant)
- Attestation de couverture santé Familiale et Obligatoire

**DES QUESTIONS ?
CONTACTEZ NOUS !**



106A Rue Eugène Pottier
35000 RENNES
02 99 32 90 90
contact@essencial.bzh